

Rapport annuel de l'industrie cimentière belge
2011

Une année exceptionnelle
en réponse aux enjeux urbains ?





Fédération de l'industrie cimentière belge



FEBELCEM

FEBELCEM A.S.B.L.

Boulevard du Souverain, 68

1170 Bruxelles

Tél. : 02 645 52 11

Fax : 02 640 06 70

info@febelcem.be

www.febelcem.be



Photo de couverture

Photo A. Nullens - Arch Enplusarchitecten

Réalisation

Images de Marc sprl

Editeur responsable

André Jasienski

Dépot légal : D/2012/280/1

Membres



HEIDELBERGCEMENT Group

s.A. Cimenteries CBR

Chaussée de la Hulpe, 185

1170 Bruxelles

Tél. : 02 678 32 11

Fax : 02 660 64 33

www.cbr.be



s.A. Holcim (Belgique)

Portes de l'Europe

Espace Christian Dotremont

avenue Jean Monnet, 12

1400 Nivelles

Tél. : 067 87 66 01

Fax : 067 87 91 30

www.holcim.be



s.A. Compagnie des

Ciments Belges « CCB »

Grand-Route, 260

7530 Gaurain-Ramecroix

Tél. : 069 25 25 11

Fax : 069 25 25 90

www.ccb.be

Conseil d'Administration

Président sortant

A. Jacquemart

Président nouvellement élu

Lukas Epple

Administrateurs

L. Van Camp

P. Dolberg

P. Franchomme

C. Chabottaux

H. de Penfentenyo

J-P Méric

Sommaire

Avant-propos.....	4
L'industrie cimentière belge.....	5
Chapitre 1 - Les enjeux urbains.....	6
Chapitre 2 - La conjoncture économique.....	8
Chapitre 3 - Une industrie soucieuse de l'environnement.....	18
Chapitre 4 - Le Département Promotion, Recherches et Développement : quelques faits marquants de 2011.....	24
Annexes statistiques.....	34



Avant-propos

Cela peut paraître paradoxal : alors que le mot crise est sur toutes les lèvres, l'industrie cimentière belge vient de vivre une année 2011 exceptionnelle en terme de volumes.

La consommation de ciment gris en Belgique avait déjà connu une croissance de 5,5 % en 2010. Cette évolution positive s'est amplifiée en 2011, la consommation de ciment progressant de 12,5 % par rapport à 2010. Pour la première fois depuis que les statistiques du marché existent, le cap des 6,5 millions de tonnes de ciment consommé en Belgique a été franchi.

Cela dit, l'ampleur inattendue de cette croissance s'explique en bonne partie par les excellentes conditions climatiques des mois de janvier, février et décembre 2011. Mais pas uniquement ! À l'occasion de ce rapport annuel, l'industrie cimentière publie un graphique historique qui montre clairement - pour ce qui concerne la Belgique - l'évolution positive du marché du ciment sur les 60 dernières années. Il faut voir là, selon moi, la bonne adéquation entre un marché de la construction qui reste dynamique et un produit, le ciment, qui sait se rendre indispensable de par ses nombreuses qualités intrinsèques.

Les prévisions économiques sont nettement moins favorables pour l'année 2012. L'activité du secteur de la construction est attendue en récession. Au-delà des cycles conjoncturels je suis persuadé que la demande pour nos produits restera soutenue à l'avenir. Les défis de l'urbanisme, notamment, sont immenses : densification des populations urbaines, amélioration de la mobilité dans les villes, mais aussi vers celles-ci, mixité accrue des fonctions du bâti, exigences environnementales des constructions futures, etc. Il s'agit de véritables priorités pour notre société de demain. Dans ce cadre, le ciment et le béton ont certainement un rôle important à jouer !



André Jacquemart, Président de FEBELCEM

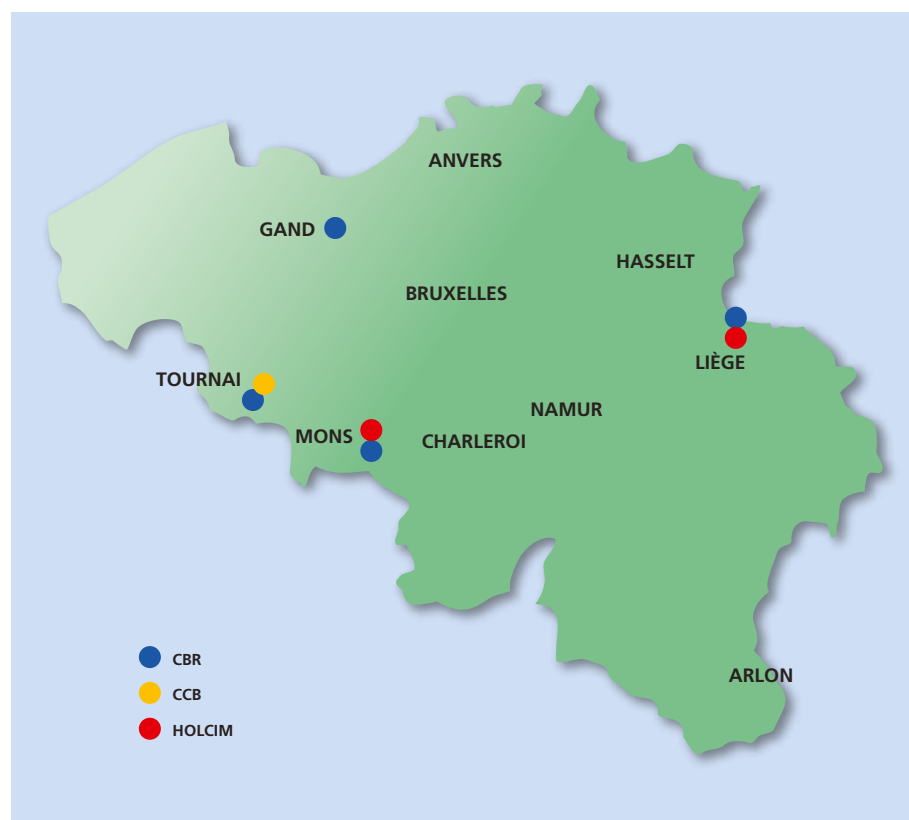
Photo : CBR

André Jacquemart
Président de FEBELCEM

L'industrie cimentière belge : quelques chiffres clés

L'industrie du ciment est un des « fondamentaux » du paysage industriel belge et wallon en particulier avec ses trois entreprises d'envergure mondiale, CBR, Holcim Belgique et CCB, réparties sur sept sites, dont six en Wallonie. Cette industrie participe depuis son origine à la croissance de pans entiers de l'économie belge en y jouant un rôle d'acteur majeur, que ce soit en termes de chiffre d'affaires, d'emplois directs et indirects, d'investissements, d'exportations et de produits de qualité qui répondent aux nouvelles exigences de la construction.

Implantation des sites de production de l'industrie cimentière en Belgique.



Quelques données clés

- Les trois sociétés cimentières en Belgique sont CBR, Holcim Belgique et CCB. Elles font partie de grands groupes internationaux, Heidelberg-Cement, Holcim Ltd. et Italcementi.
- Sept sites de productions en Belgique, dont six en Wallonie (Gand, Lixhe, Antoing, Harmignies, Obourg, Haccourt et Gaurain).
- Un chiffre d'affaires de 551,5 millions d'€ en 2011.
- Une moyenne d'investissements annuels sur les cinq dernières années d'environ 37 millions d'€. En 2011, 30 millions d'€ d'investissements.
- 1.171 travailleurs, pour l'essentiel une main d'œuvre qualifiée compte tenu de la modernisation croissante des équipements et de l'automatisation progressive du processus de production.
- Environ 15.000 emplois indirects si l'on prend en compte les secteurs connexes du béton prêt à l'emploi et du béton préfabriqué.
- Une consommation de ciment en 2011 qui franchit le cap des 6.500.000 tonnes, en hausse de 12,5 % par rapport à 2010 : affecté au secteur du bâtiment pour la construction de logements neufs et au génie civil pour la réalisation et la rénovation de voiries, de routes et d'ouvrages d'art.



Chapitre 1

Les enjeux urbains

Les grandes villes du pays, et Bruxelles en particulier, connaissent une forte densification de leurs populations. Pour répondre à cette pression sociale de manière harmonieuse, elles s'engagent les unes après les autres à développer la mixité des fonctions du bâti au sein d'éco-quartiers. Ces nouvelles réalités rendent indispensables une réflexion sur l'urbanisme de demain. Dans ce cadre, le béton a certainement toute sa place !

Olivier Bastin «Maître architecte» de Bruxelles



© Audrey Contesse

Fondateur du bureau d'architecte L'Escaut et enseignant à La Cambre-Architecture, Olivier Bastin est Maître architecte pour la Région de Bruxelles Capitale depuis fin 2009. Auteur de projets importants dans la capitale (comme le Théâtre National), il a démontré à la fois la qualité de son architecture et sa faculté à engager des dialogues avec les quartiers.

Olivier Bastin est désormais l'interlocuteur de référence pour tout ce qui concerne le développement de nouveaux projets d'architecture et d'espaces publics sur le sol bruxellois. Et il ne manque pas de travail ! En effet, depuis le début de sa mission, ce ne sont pas moins de cent projets de niveau local et régional qui lui ont été proposés. Certains lieux emblématiques de la ville sont déjà concernés par le regard et les avis du Maître architecte des lieux : le rond-point Schuman, le Heysel, le Palais de Justice, le site de Tour & Taxis... À chaque fois, les principaux défis qui se présentent sont la réduction des inégalités sociales et territoriales, le renforcement de la cohésion sociale par la création de logements et/ou d'infrastructures, l'amélioration de la mobilité ou encore la mise en avant des atouts internationaux de Bruxelles.

Des défis auxquels Olivier Bastin répond avec enthousiasme et modestie. Il fixe ainsi le cadre de son travail : « Le Maître architecte ne se substitue ni au maître d'ouvrage - qui reste le décideur de son projet - ni à l'Administration de l'urbanisme. C'est un accompagnateur. (...) il s'agit de bien travailler en amont, de bien expliquer les exigences et les critères de qualités que la Région entend imposer. Cela prend du temps au départ. Cela nécessite des réunions, de nombreuses rencontres et des discussions. Mais cela évite bien des déboires à l'arrivée. Finalement, le Maître architecte fait gagner du temps ». (*in Le Soir, le 14 décembre 2010*). Quant aux axes de réflexion auxquels il s'astreint prioritairement, ils sont de deux ordres : le contexte environnemental, économique et sociétal d'une part, la qualité architecturale et paysagère des projets d'autre part.



© Forest/MSA-V+

Ces défis et ces réflexions sont d'autant plus urgents en Région bruxelloise que la croissance de la population y a été bien plus rapide que dans les deux autres régions. Comme le précise Monsieur Charles Piqué, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale au sein de la publication Bruxelles 2040 : trois visions pour une Métropole : « *les prévisions démographiques du Bureau du Plan aux horizons 2040 et 2060 montrent que le mouvement enregistré à Bruxelles va se poursuivre (...) Bruxelles devrait connaître l'augmentation la plus forte (35 % d'ici 2060) mais aussi la plus rapide : près de 17 % d'ici 2020 et 24 % d'ici 2030, pour respectivement 7 et 12 % pour la Région flamande et 6,5 et 12 % pour la Région wallonne* ».

Et le béton dans tout cela !

Face à tous ces projets, face à cette demande croissante de construction, le béton - et le ciment qui est l'un de ses composants essentiels - a un grand rôle à jouer. La tendance à la croissance dépasse d'ailleurs largement le cadre de la Belgique. Ainsi, dans un article très intéressant, Michel Folliet (Département « Matériaux de construction » de la Société financière internationale, France) nous explique que la consommation de ciment a plus que doublé en quinze ans, avec toutefois un déplacement vers les pays émergents qui consomment aujourd'hui 90 % de la production de ciment contre 65 % il y a vingt ans. Cette consommation mondiale de ciment devrait croître régulièrement jusqu'en 2030-2050^(*).

Si le béton occupe cette place essentielle dans les projets d'avenir, c'est aussi du fait de ses incontestables qualités. Il s'inscrit pleinement dans le contexte de la construction durable :

- son énergie grise est très faible, comparée aux autres matériaux de construction,
- son cycle de vie est très long, il est adaptable, modulable et 100 % recyclable en fin de vie,
- il est naturel, sain, imputrescible, inerte et ne dégage aucune odeur ni substance nocive pour l'environnement,
- il est particulièrement résistant au feu,
- c'est un excellent isolant acoustique et son inertie thermique permet de réguler la température intérieure sans devoir faire appel à des systèmes sophistiqués de conditionnement d'air,
- il est innovant et s'adapte à tous les types de construction,
- il est économique, disponible en abondance et produit localement.

Bref, le béton répond à toutes les attentes des architectes et des concepteurs par ses multiples qualités, il offre la solution aux défis de la construction de demain.

(*) Source : article de Michel Folliet dans la revue « Secteur Privé & Développement » n°10, mai 2011, éditeur Proparco, France.



La conjoncture économique

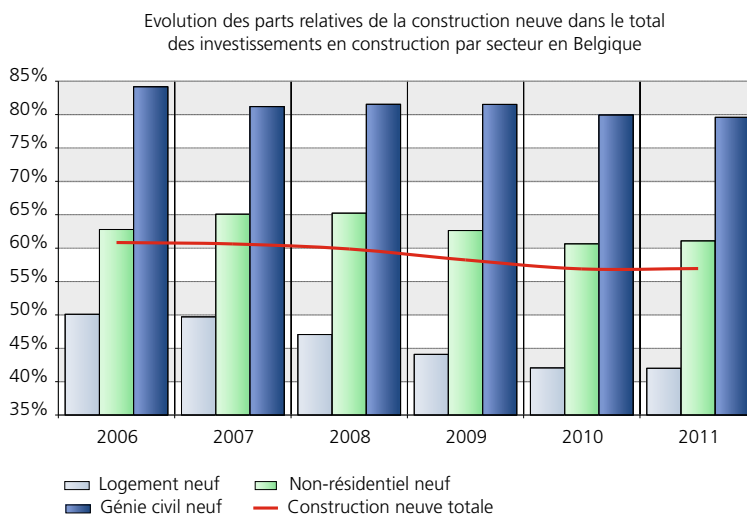
Le secteur de la construction en 2011

Ignorant les suites de la crise internationale de 2008 - 2009 et les prévisions très prudentes faites en 2010, le secteur de la construction en Belgique a connu une année 2011 relativement positive... que certains qualifieront même de très bonne année. En effet, les résultats affichent une augmentation de l'activité générale de la construction de l'ordre de + 3,1 % par rapport à l'année 2010, notamment en raison des conditions climatiques particulièrement favorables.

En regard des cinq dernières années, les analystes ont constaté que la part des investissements totaux destinés à la construction neuve s'est régulièrement tassée depuis 2006. À ce titre, l'année 2011 est la première année qui connaît une certaine amélioration. Cependant, selon les prévisions, cette reprise ne sera que très ponctuelle. Il s'avère effectivement que les prévisions futures ne sont guère encourageantes pour ce segment. Les dépenses en construction neuves représentent toujours 42 % des dépenses totales, comme en 2010 (mais elles étaient encore de 50 % en 2006).

L'activité dans la construction neuve reste très fragile au vu des baisses régulières observées ces dernières années. L'activité dans le bâtiment non-résidentiel est restée très stable, avec un accroissement qui n'atteint même pas 1 %, tandis que le secteur du bâtiment résidentiel a connu un léger recul.

Il est à noter que ce sont les efforts fournis en rénovation qui permettent ces évolutions positives observées en 2011.



Source : euroconstruct - décembre 2011



Photo : A. Nullens - Arch. Vanderperren

Les meilleures performances ont été relevées dans le secteur du Génie civil, qui affiche globalement un bond de + 8,3 % par rapport à 2010, et ce essentiellement en construction neuve.

Le bâtiment résidentiel

Le secteur du bâtiment résidentiel a connu un nouveau recul en 2011 avec une baisse de 2,8 % en investissements de logements, selon la comptabilité nationale.

Toutefois, il faut reconnaître qu'une mesure comme l'abaissement temporaire de la TVA sur la première tranche de 50.000 euros a eu un effet positif sur le nombre de permis de bâtir délivrés en 2010 (+ 10,5 % par rapport à 2009, soit environ 2.500 bâtiments en plus).

En 2011, la tendance est revenue à la baisse et le nombre de permis de bâtir a diminué de 13 %, soit plus de 3.500 unités de moins qu'en 2010.

En matière de construction de logements neufs, la hausse dans l'octroi des permis de bâtir observée en 2010 a sans doute connu des effets positifs sur l'année 2011.

La rénovation de logements s'est, une fois de plus, avérée plus dynamique que la construction neuve, grâce aux incitants octroyés dans le cadre des économies d'énergie. Ce dynamisme n'est pas étonnant. Le parc immobilier reste relativement âgé et son efficacité énergétique est trop faible en regard des nécessités actuelles en matière d'énergie et de respect de l'environnement. L'amélioration de cette efficacité est donc indispensable, ce qui explique, en partie, la part grandissante des dépenses en rénovation par rapport aux dépenses en construction neuve.

Le bâtiment non-résidentiel

Les investissements en construction de bâtiments non-résidentiels neufs sont restés quasi stables en 2011, de + 1 % environ par rapport à 2010.

Le nombre de permis de bâtir dans le non-résidentiel a quant à lui chuté de 3 % en 2011 par rapport à 2010.



Cependant, le secteur non résidentiel n'a pas retrouvé son activité d'avant la crise financière de 2008. En effet, les deux plus importants piliers du secteur - les bâtiments industriels et les bureaux - sont restés stables en 2011 par rapport à 2010. Les chutes fort importantes qu'ils ont connues en 2009 et 2010 n'ont pas pu être compensées.

Ici aussi, le rythme d'activité de la rénovation est légèrement supérieur à celui de 2010. Il approche les + 1,75 %, ce qui est une tendance proche de la croissance annuelle normale.

Le génie civil

Contrairement au secteur du logement, c'est en construction neuve d'ouvrages d'art et d'infrastructures que l'essentiel de l'activité a été réalisé, enregistrant ainsi un accroissement de 9,7 % par rapport à l'année précédente. La rénovation, c'est-à-dire les travaux d'entretien, n'enregistre qu'un accroissement de 3,4 % et cela bien que la nécessité d'entretenir un réseau routier fortement dégradé doive se poursuivre absolument.

En 2011, plusieurs travaux d'infrastructure ont été entamés dans le pays en vue des élections communales prévues en 2012. Ce cycle de construction lié aux élections est un grand classique en Belgique. Il devrait faire ressentir quelques effets positifs sur le secteur de la construction pour l'année 2012 encore.

Par ailleurs, d'autres grands travaux ont apporté leur pierre à l'édifice, comme le début des travaux de l'écluse de Lanaye, les travaux du RER dans et autour de Bruxelles ou encore la pose de nombreux overlays en béton sur le réseau routier belge, principalement dans le Nord du pays.



Photo : Diathèque FEBELCEM

Le marché de la construction en 2012

Les prévisions sont nettement moins favorables pour l'année 2012, qui devrait voir l'activité du secteur de la construction entrer dans une période de récession par rapport à 2011. En effet, la crise économique généralisée rend sans doute les investissements des entreprises et des particuliers très prudents. Cela semble se confirmer par la chute de 13,7 % des permis de bâtir constatée en 2011 (nombre de bâtiments résidentiels et non résidentiels autorisés).

De plus, l'austérité qui touche les pouvoirs publics, la suppression des avantages fiscaux octroyés en matière d'économies d'énergie et la crise dans le secteur bancaire (Dexia) sont

autant d'éléments qui pourraient bien réduire une grande partie des dépenses publiques prévues en matière d'infrastructures.

Les perspectives qui pouvaient être qualifiées d'encourageantes en 2011 - et qui se sont d'ailleurs manifestées par une bonne année 2011 - risquent de ne plus l'être du tout en 2012. Plus que jamais, le secteur de la construction lance un signal d'alarme auprès de toutes les autorités du pays : la relance de l'économie belge doit passer aussi par le secteur de la construction ! N'oublions pas l'adage populaire : « quand la construction va, tout va ! »

Le bâtiment résidentiel

Les investissements dans ce secteur devraient être comparables à ceux de 2011, bien qu'une diminution plus importante soit à craindre. Cette réduction attendue, liée principalement à la chute des nouveaux permis de bâtir et au pessimisme ambiant, ne permet pas d'être optimiste. Seul un accroissement dans les travaux de rénovation permettrait de compenser une nouvelle fois la diminution des investissements en logements neufs. Toutefois, la suppression de tous les avantages fiscaux au niveau fédéral crée un malaise certain auprès de la population qui se sent de plus en plus frileuse en matière d'investissements.

Bien que la construction de logements neufs ait eu à subir les effets de la crise financière de 2008, la situation de ce secteur reste privilégiée par rapport à la même activité dans d'autres pays européens. Cela dit, la suppression du taux de TVA réduit risque de nous plonger dans une situation comparable à celle de certains de nos voisins.

Le bâtiment non-résidentiel

Le moral des entreprises s'est redressé depuis le second semestre 2010. Cela s'est manifesté par une bonne reprise des investissements durant l'année 2011. L'impact de ces nouveaux investissements ne se prolongera toutefois pas en 2012, vu les perspectives économiques défavorables.

Voilà pourquoi, même si les choses se sont améliorées par rapport aux années 2009/2010 - et malgré l'embellie de 2011 - le rythme des activités dans le non-résidentiel devrait se dégrader en 2012. Plus précisément, une nouvelle diminution est encore attendue dans la construction de bâtiments à usage industriel.

Le génie civil

Compte tenu de l'approche des élections communales de 2012 et de l'état très dégradé des réseaux routiers, les investissements des autorités publiques locales devraient bénéficier d'une croissance significative qui se fera certainement ressentir en 2012. La croissance du secteur de la construction dans le génie civil pourrait ainsi atteindre plus de 3 % en 2012 par rapport à 2011, et peut-être même + 5 % pour ce qui concerne la construction en génie civil neuf.

Toutefois, si une certaine croissance est ainsi assurée, il est difficile de la chiffrer précisément à cause des incertitudes concernant l'impact des mesures budgétaires prises pour l'assainissement des finances publiques.



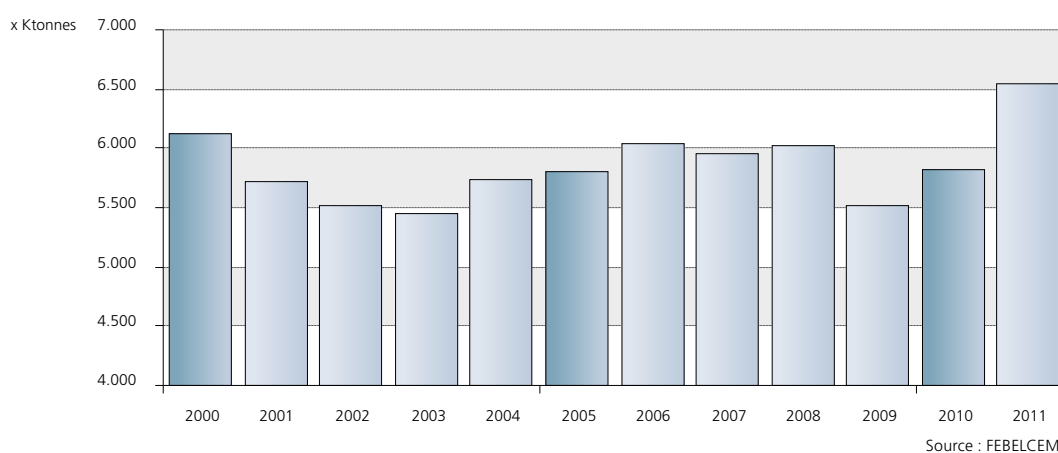
Les indicateurs de performances économiques de l'industrie cimentière belge

LA CONSOMMATION DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

Après une chute de 8,4 % en 2009, la consommation de ciment gris a enregistré une reprise conséquente en 2010 (+ 5,5 %). Cette reprise se confirme en 2011 et enregistre même une progression inattendue, voire exceptionnelle de + 12,5 %.

C'est la première fois dans l'histoire de la consommation de ciment en Belgique que l'industrie cimentière dépasse les 6.500.000 tonnes, soit 6.553.000 tonnes exactement. L'ancien record établi en l'an 2000 (6.125.000 tonnes) n'avait en effet jamais été dépassé depuis.

D'un point de vue comparatif, le volume consommé en 2011 est supérieur de 13,1 % à la moyenne de la dernière décennie (2000 à 2010), moyenne qui s'élève à 5.793.000 tonnes.



Le marché domestique a progressé en raison d'une activité dans la construction soutenue résultant notamment des conditions climatiques très favorables en janvier, février et décembre 2011. À eux seuls, ces trois mois permettent d'expliquer 72 % de l'accroissement de l'année, soit une bonne partie de l'accroissement exceptionnel constaté en 2011 (+ 9 % environ). Pour rappel, les mois de novembre et décembre 2010 ont été très froids, au point de perturber de nombreux chantiers. Heureusement, les entreprises ont pu profiter de la clémence du climat en janvier et février 2011 pour rattraper le temps perdu et travailler d'arrache-pied pour satisfaire aux commandes passées par les clients. Ce même phénomène climatique s'est reproduit au mois de décembre 2011 qui a été extrêmement doux.

Un regard sur le passé et les perspectives à moyen terme

Au terme de l'année exceptionnelle qu'aura été cette année 2011, il est intéressant d'avoir un regard sur le passé et sur l'évolution de la consommation de ciment en Belgique de 1950 à nos jours. Le graphique qui suit présente trois périodes bien distinctes :

de 1950 à 1976

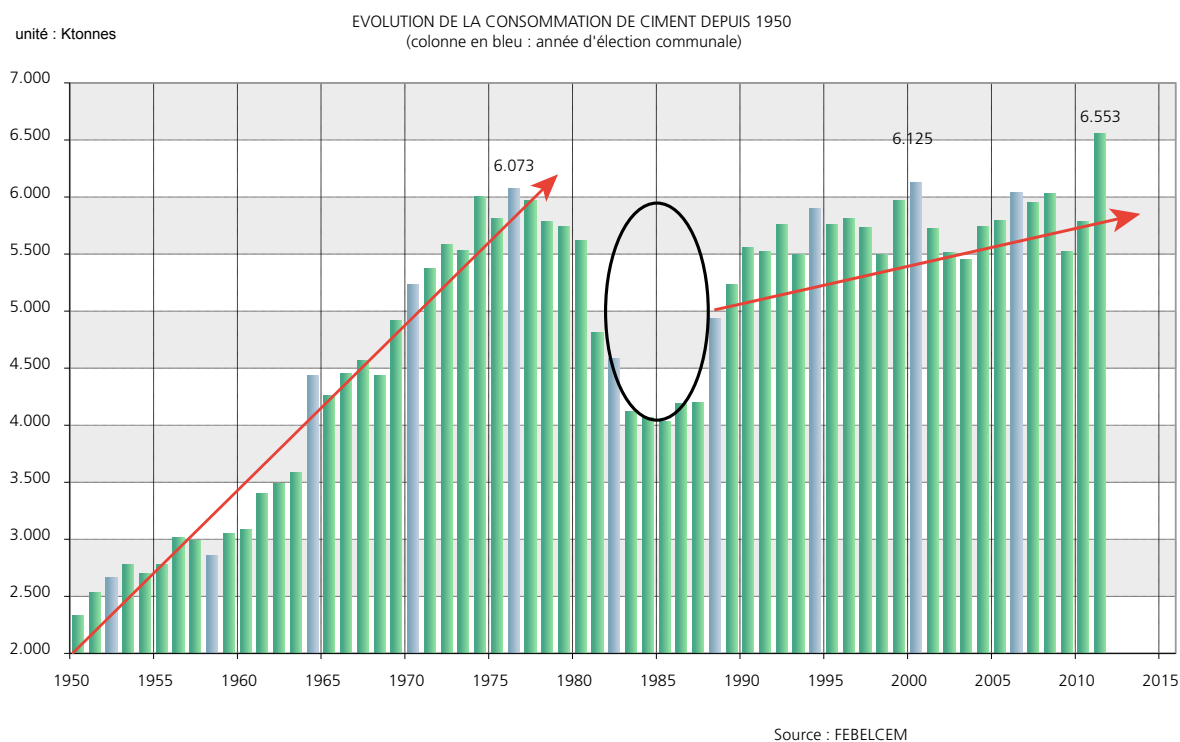
de 1977 à 1989

de 1990 à 2011

La première période peut être considérée comme celle des « golden sixties », où la croissance annuelle aura été spectaculaire. Souvenons-nous de cette période d'après guerre qui furent des années de reconstruction. Souvenons-nous également des années soixante et septante, qui ont connu la construction de nombreux logements (dont entre autres les fameux HLM tant critiqués aujourd'hui) et l'ère de développement du réseau routier où, depuis 1970, le béton armé continu a été préconisé pour la construction de toutes les nouvelles autoroutes.

La deuxième période est celle qui a suivi la crise pétrolière de 1976. Elle a entraîné une chute spectaculaire de la consommation de ciment jusqu'en 1985... pour ensuite connaître un redressement tout aussi spectaculaire jusqu'en 1989.

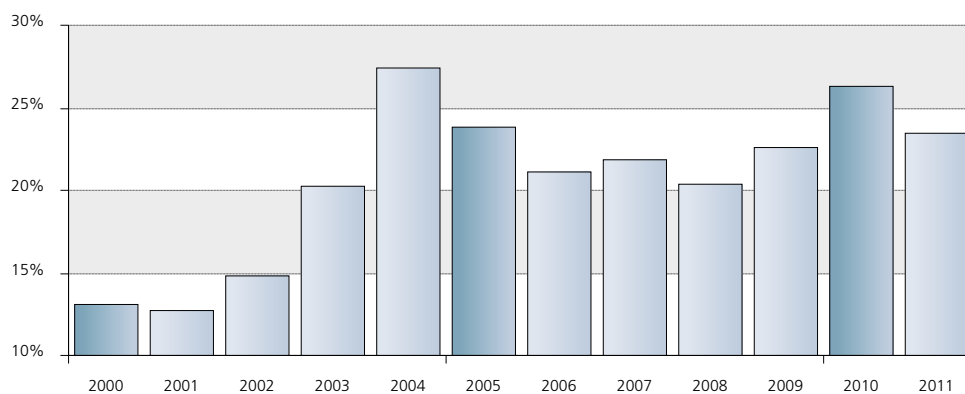
Enfin, la troisième période - l'après 1990 - qui connaît une croissance plus faible mais continue. Cette période est émaillée de rebonds liés aux années d'élections communales et de petites chutes, moins drastiques. C'est cette tendance, globalement positive, que nous voulons souligner ici. Ne nous arrêtons pas à 2012 et 2013 qui connaîtront certainement une chute prévisible qui suit une année exceptionnelle, liée principalement à l'activité étalée sur douze mois sans hiver. Attachons-nous plutôt à l'espoir de voir la construction progresser et surtout, la consommation de ciment évoluer en regard des perspectives évidentes en besoins liés à la construction durable, besoins où le béton, par ses qualités intrinsèques déjà mentionnées à diverses reprises, restera le matériau de construction par excellence. Le béton offre donc des solutions et des réponses aux concepteurs de demain ! Voilà pourquoi le secteur cimentier peut croire en un avenir prometteur.



LES IMPORTATIONS DE CIMENT GRIS EN BELGIQUE

Les importations en 2010 avaient affiché une croissance spectaculaire, s'élevant à 23 % au-dessus du volume importé en 2009. Ainsi donc, le volume importé en 2010 avait atteint 1.532.000 tonnes contre 1.250.000 tonnes en 2009. Cet accroissement des importations ne s'est pas poursuivi en 2011. Les chiffres indiquent que le volume des importations est resté équivalent à 2010, affichant 1.534.000 tonnes. La part de marché des importateurs n'a donc pas évolué.

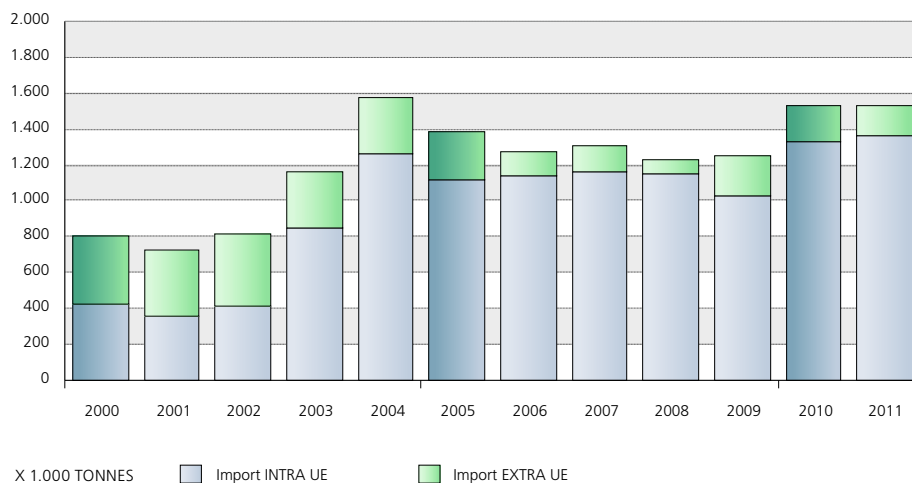
Comme la consommation de ciment en Belgique a été spectaculaire en 2011, cet accroissement s'est manifesté au profit du marché intérieur et donc, en pourcentage, les importations sont repassées en dessous du seuil des 25 % de part relative de la consommation de ciment gris (repassant de 26,3 % à 23,4 %).



Source : BNB / FEBELCEM

À titre comparatif, la part relative moyenne de la décennie 2000-2010 s'élève à 20,4 %.

En ce qui concerne la provenance des volumes importés, 90 % sont d'origine intra-communautaire (avec un volume importé de 1.363.000 tonnes en 2011) pour 10 % d'importations issues de pays extra-communautaires (soit 171.000 tonnes).



Source : BNB / FEBELCEM

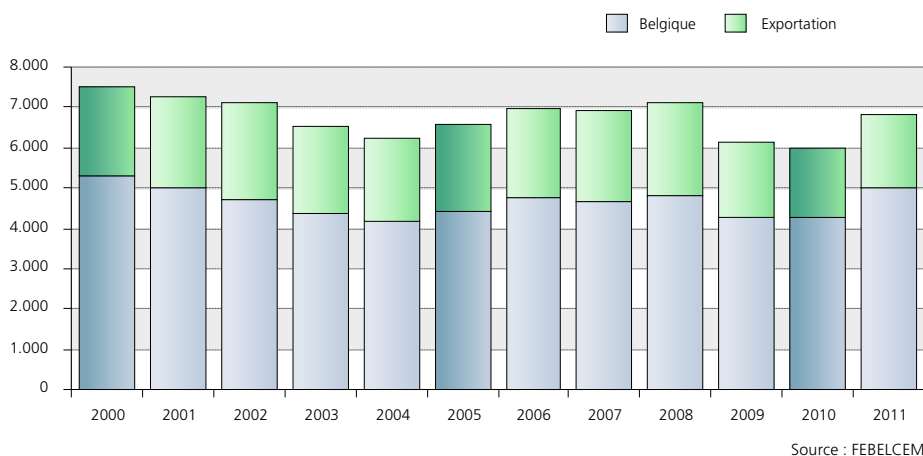
LES LIVRAISONS DES MEMBRES

Les livraisons totales de ciment gris des membres de la Fédération de l'industrie cimentière belge expédiées en 2011 atteignent 6.844.000 tonnes, marquant ainsi une augmentation de 12,5 % par rapport au niveau atteint en 2010 (soit 854.000 tonnes de plus).

Si le volume des livraisons totales de 2010 s'affichait comme le plus faible de la décennie, le niveau de 2011 renoue avec les chiffres des très bonnes années que sont le début des années 2000 et la période 2006/2008. Ainsi, en comparaison avec la moyenne des dix dernières années - soit 6.758.000 tonnes - le volume livré en 2011 est de 1,3 % supérieur. Il ne dépasse toutefois pas le record absolu de l'industrie cimentière belge, qui date de l'année 2000. Cela dit, il s'en approche de près avec seulement 666.000 tonnes de moins.

La part des livraisons intérieures représente 73 % des livraisons totales en 2011, contre 71,6 % en 2010.

X 1.000 TONNES



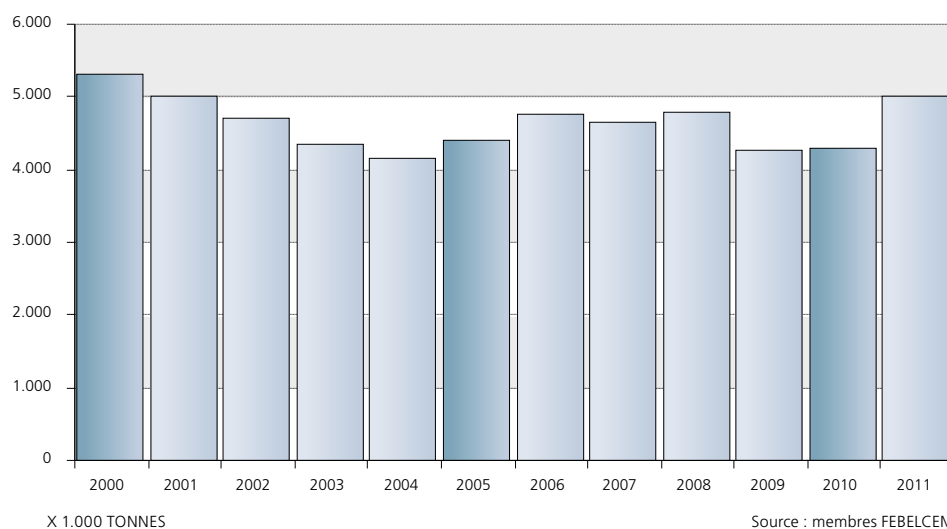
LES LIVRAISONS DES MEMBRES SUR LE MARCHÉ BELGE

Les livraisons des membres sur le marché national se sont élevées à 5.018.500 tonnes à fin décembre 2011. Il s'agit là d'une hausse spectaculaire de + 16,9 %, soit 724.000 tonnes de mieux par rapport au tonnage livré en 2010.

Si la nouvelle est excellente, l'industrie cimentière ne peut s'en réjouir pleinement. En effet, cette hausse spectaculaire ne risque pas de se reproduire en 2012 et, le marché étant tendu, les prix des matériaux restent très faibles.

Comme l'illustre le graphique en page suivante, et en comparaison avec le tonnage record livré en 2000, le niveau atteint en 2011 est inférieur de 302.000 tonnes, ce qui représente quelque 5,7 % de moins.

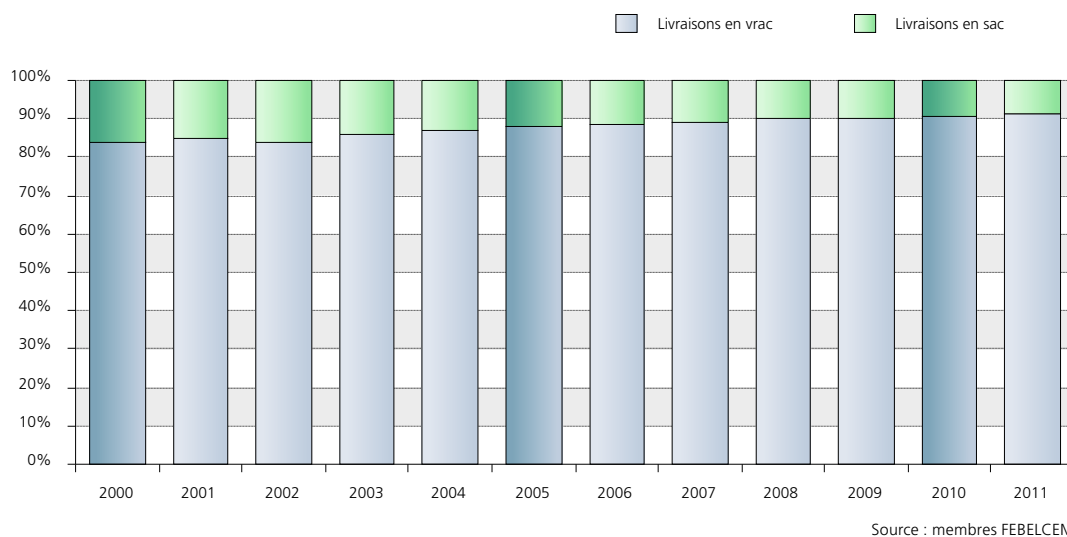




LES LIVRAISONS DES MEMBRES PAR MODE DE CONDITIONNEMENT

Par rapport à 2010, le tonnage livré en vrac a augmenté de 18 % et celui des livraisons en sac a augmenté de 4 %.

Le seuil symbolique de moins de 10 % des livraisons des membres de ciment emballé sur le marché belge (8,5 % exactement) pour plus de 90 % de livraisons en vrac en 2011 (91,5 % exactement) est resté sensiblement équivalent à 2010.



LES LIVRAISONS DES MEMBRES PAR CATÉGORIE D'ACHETEUR

Le secteur du béton prêt à l'emploi est sans nul doute le premier consommateur de ciment des membres de FEBELCEM. En chiffres absolus, il absorbe ainsi 54 % des livraisons intérieures (c'était 53 % en 2010). Concrètement, ce secteur augmente son tonnage de 18,7 % par rapport à l'an dernier pour atteindre 2.728.000 tonnes.

Le secteur des produits en béton manufacturé et des fibres-ciment progresse, lui, de 14,6 % par rapport au volume atteint en 2010. Avec 1.246.000 tonnes livrées en 2011, la part relative de ce secteur s'élève à 25 % des livraisons des membres, soit le même pourcentage que l'an dernier.

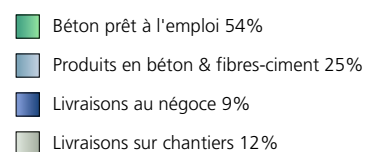
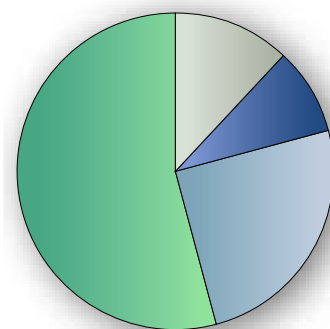
Les livraisons sur chantier se sont élevées à 392.000 tonnes, un niveau supérieur de 28 % par rapport à 2010. La part relative de ces livraisons dans les livraisons intérieures passe à 12 % (par rapport à 9 % en 2010).

Enfin, le négoce passe, lui, de 13 % en 2010 à 9 % en 2011, tout en connaissant aussi une augmentation des quantités livrées de 9,7 %, totalisant 462.000 tonnes en 2011.

LES INVESTISSEMENTS EN CIMENTERIE

Les investissements des membres de FEBELCEM s'élèvent à 30,2 millions d'euros en 2011. Ce montant est en diminution par rapport au montant investi en 2010 (- 28 %) et est, inférieur de 19,5 % à la moyenne des cinq dernières années.

93 % des montants investis en 2011 sont destinés aux investissements en machines, installations et véhicules neufs ou usagés. 7 % ont été attribués à la construction de bâtiments, d'ouvrages ou de réparations d'ouvrages. Il est à noter que quelque 4,4 % du total de ces investissements étaient destinés à la protection de l'environnement.



Source : membres FEBELCEM



Photo : Diathèque CBR



Une industrie soucieuse de l'environnement

L'industrie cimentière est un acteur incontournable du paysage économique belge. Cette présence lui donne aussi des responsabilités environnementales importantes, qu'elle assume pleinement en faisant du développement durable une vraie priorité pour le secteur. Le chapitre qui suit fait état des grands dossiers environnementaux liés au secteur cimentier.

Valorisation matière et valorisation énergie.

L'industrie cimentière est un acteur majeur et précurseur dans la récupération et la valorisation de matériaux secondaires et de combustibles de substitution.

En 2011, 51,18 %, soit plus de la moitié, de l'énergie utilisée dans les fours de cimenterie provenait de déchets et des combustibles de substitution. Ce pourcentage, le plus haut jamais atteint au cours des 5 dernières années, démontre toute l'attention que porte le secteur à l'économie des ressources fossiles et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Taux de substitution thermique au niveau des fours à clinker

(indicateur de valorisation énergétique)

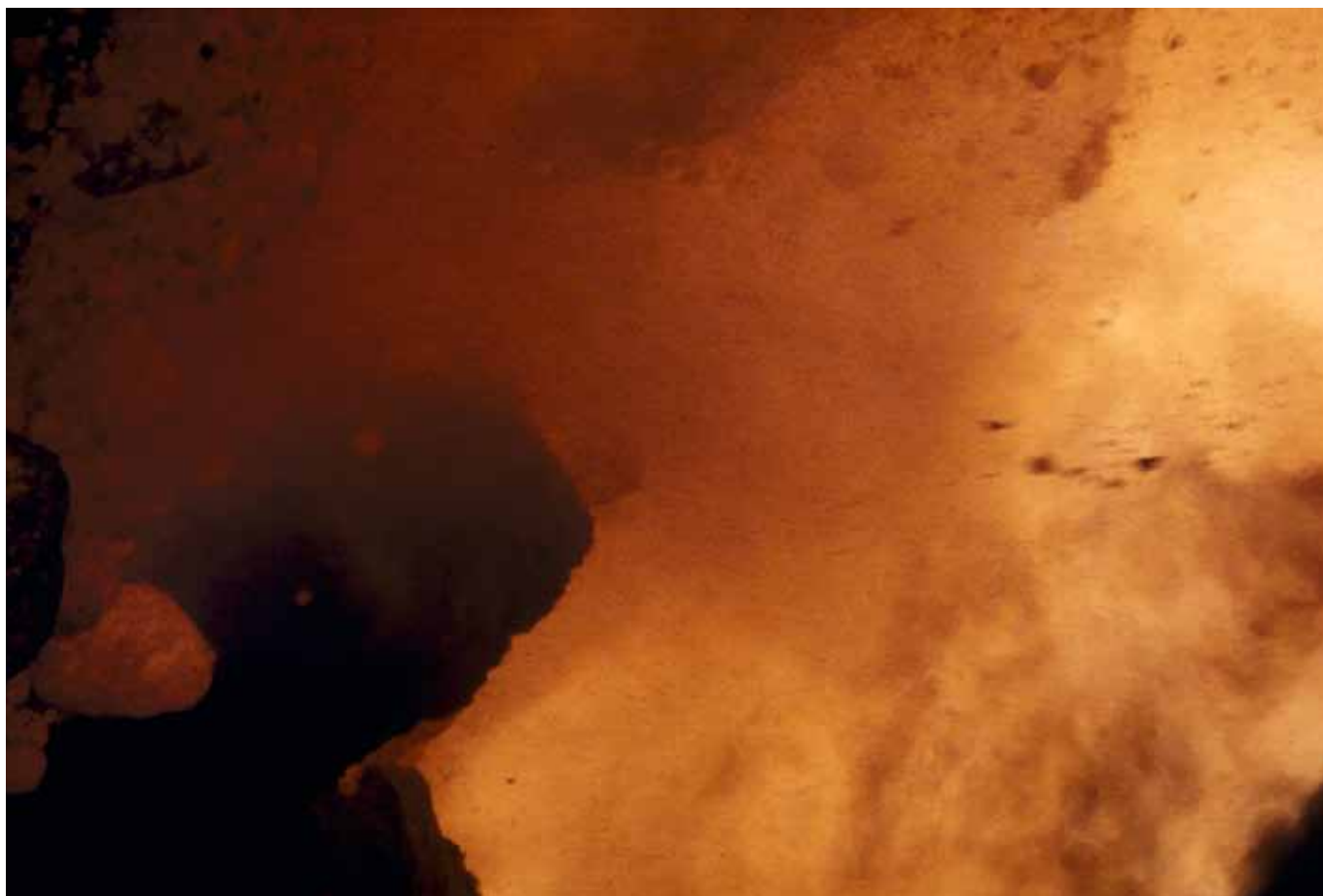
2006	2007	2008	2009	2010	2011
47,2 %	44,1 %	42,5 %	50,8 %	47,3 %	51,2 %

Concernant la valorisation de matériaux secondaires, l'industrie cimentière a principalement recours au laitier de haut-fourneau et aux cendres volantes de centrale électrique pour substituer le clinker dans le ciment. Les données de l'année 2011, à savoir 33,1 %, sont en très légère amélioration par rapport à 2010, où un record avait déjà été atteint pour cet indicateur.

Taux d'incorporation du clinker dans le ciment produit en Belgique

(indicateur de valorisation matière)

2006	2007	2008	2009	2010	2011
69,3 %	70,7 %	68,3 %	71,0 %	67,0 %	66,9 %



© Diathèque CBR

La prévention des emballages

Les membres de FEBELCEM sont en contact régulier avec les producteurs d'emballages pour chercher des solutions visant à réduire le poids spécifique de l'emballage. Les statistiques démontrent la réussite de cet engagement. Les limites techniques sont aujourd'hui atteintes, mais le « Plan de prévention emballages » mis en place en 1998 aura rempli son office.

Ainsi que l'illustre le tableau ci-dessous, la collaboration entre les producteurs d'emballages et les cimentiers a permis de réduire le poids spécifique du sac de 25 kilos de quelque 400 gr/tonne depuis 1999, année de référence. La réduction n'est pas aussi marquée pour le sac de 50 kilos, mais cela n'est pas d'une importance fondamentale car les livraisons en sac de 50 kilos ne représentent plus aujourd'hui qu'un très petit pourcentage des livraisons des membres en sac (2 % en 2010) contre plus de 95 % il y a dix ans.

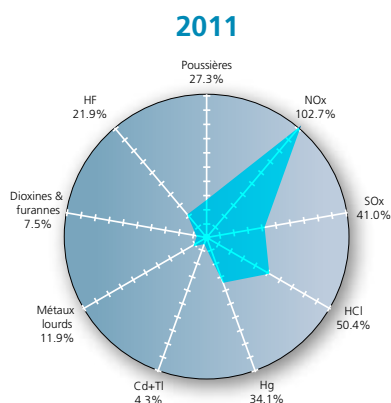
	1999	2006	2009	2010	2011
Sac de 25 kg	4,032	3,702	3,878	3,818	3,62
Sac de 50 kg	3,089	2,786	2,921	3,033	2,86

Source : Plan de Prévention emballages

en kg / T



Les émissions atmosphériques



Pour les besoins de la présentation graphique, les valeurs limites d'émissions - exprimées en concentration de polluant dans les fumées et applicables à des moyennes d'émissions journalières - ont été utilisées comme des valeurs limites annuelles. En pratique, la comparaison des valeurs d'émissions aux VLE nécessite la prise en compte des intervalles de confiance des mesures (conformément à la législation relative aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux), ce qui n'est pas le cas pour les valeurs reportées ici. Il faut donc comprendre ces graphiques comme étant un indicateur des niveaux pondérés des émissions annuelles du secteur par rapport aux valeurs limites d'émissions journalières. Les valeurs limites d'émissions annuelles, telles que définies ici, ne sont donc qu'indicatives. Cette présentation implique que les résultats sont également dépendants de l'évolution (à la baisse) des valeurs limites d'émissions.

On remarquera, par rapport à l'année précédente, une augmentation des émissions de NOx. Il s'avère qu'une des mesures officielles (sur les quatre effectuées) a été réalisée à la mi-novembre 2011, période à laquelle la combustion des pneus a été stoppée pendant quinze jours dans l'un des fours cimentiers. Cela a provoqué une dérégulation à la flamme (déséquilibre thermique au niveau du four) et de ce fait, les émissions de NOx ont augmenté. Ce problème a été très rapidement résolu mais aura néanmoins influencé négativement la moyenne annuelle.

L'Accord de branche

Depuis 2004, le secteur est engagé avec la Région wallonne dans un accord de branche visant à l'amélioration de l'efficacité énergétique et à la réduction des émissions de CO₂ énergétique.

Le secteur s'est fixé comme objectifs :

- d'améliorer son efficacité énergétique, mesurée au moyen de l'indice IEE, de 8,3 % entre 1999 et 2012 ;
- de réduire ses émissions de gaz à effet de serre (CO₂ énergétique), mesurées au moyen de l'indice IGES énergétique, de 9,5 % entre 1999 et 2012.

En 2010, les performances enregistrées par les entreprises signataires de l'accord de branche démontrent que l'industrie cimentière est sur la bonne voie pour remplir ses objectifs à l'horizon 2012 :

	1999	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
IEE	100 %	95.1 %	96.1 %	94.5 %	94.5 %	97.4 %	90.7 %	92,05 %
IGES énergétique	100 %	88.9 %	89.6 %	88.6 %	88.0 %	87.9 %	78.2 %	82,7 %

Pour déterminer son niveau de performance, le secteur a été particulièrement attentif à la productivité des fours, à la résolution des problèmes techniques rencontrés et à la mise en œuvre de mesures d'améliorations. Une attention particulière devra également être prêtée lors de la mise en œuvre d'investissements dans le cadre de la réduction de la pollution atmosphérique (poussières, NOx, SOx, ...).

En 2011, le secteur cimentier a continué à participer aux travaux visant à l'élaboration d'accords de branche de deuxième génération. La méthodologie de calcul de l'ensemble des indices proposés (indices IEE et IGES énergétique, indice concernant le recours aux énergies renouvelables et indice sur le périmètre externe des installations) a fait l'objet de nombreux débats avec les pouvoirs publics. À l'heure actuelle, il est prévu que les indices IEE et IGES énergétique restent liés à un objectif contraignant (obligation de résultat) tandis que les nouveaux indicateurs proposés feraient plutôt l'objet d'une obligation de moyen, c'est-à-dire d'un engagement des industriels d'évaluer leur pertinence.

Le secteur espère que les dernières incertitudes, notamment celles relatives aux contreparties de l'accord volontaire, pourront être rapidement levées par les Autorités.

La taxe déchets en Région flamande

Le 23 décembre 2011, la Région flamande a adopté le Décret relatif à la gestion durable de cycles de matériaux et de déchets.

Le Décret fixe une taxe sur la co-incinération des déchets de 7 € par tonne et définit des critères de valorisation matière sur base desquels les déchets non-dangereux sont taxés à un taux de 0 € par tonne.

Le secteur cimentier a longtemps plaidé pour que la distinction entre la valorisation matière et la valorisation énergétique puisse être consacrée officiellement. Il se félicite donc que de tels critères puissent être inscrits durablement dans la législation flamande.

Si la prise en compte de ces critères est une avancée non négligeable, le secteur regrette toutefois les zones d'ombre qui entourent encore le traitement de certains flux de déchets. Dans ce cadre, le secteur appelle la Région flamande à adopter une position qui ne se veuille pas discriminante eu égard à ces flux ou aux autorisations d'exploiter des différents sites de production.

Taxe en Région wallonne

Suite à l'adoption du Décret sur le budget de l'année 2012, la Région wallonne a choisi d'augmenter la taxe sur la co-incinération des déchets dangereux de 35 %. De 5 € par tonne, celle-ci passera ainsi à 6,75 € par tonne.

Cela dit, certaines entreprises du secteur sont toujours partenaire de la Région wallonne dans le cadre de la « Charte de gestion durable des déchets », ce qui leur permet d'être exonérées de cette taxe. Plus que jamais, le secteur est convaincu de la nécessité et de l'utilité de ce mécanisme de prestations d'intérêt général pour les deux parties. En effet, au-delà de la garantie du bénéfice environnemental de la valorisation des déchets en cimenterie, la Charte





© Photo J. Van Hevel

(et le mécanisme qu'elle propose) offre une capacité de traitement de déchets prioritaire à la Région wallonne, cela à des conditions compétitives.

De nombreux partenariats ont été développés par les entreprises participantes afin de répondre aux attentes de la Région wallonne et aux différentes obligations de la Charte. Le secteur plaide pour une pérennisation de celle-ci.

Emission trading/réduction des GES

Dans le cadre de l'allocation des quotas, un benchmark de 766 kg CO₂/T a été retenu pour le clinker servant à fabriquer le ciment gris et un benchmark de 987 kg CO₂/T a été retenu pour le clinker servant à fabriquer le ciment blanc.

Au cours de l'année écoulée, le secteur cimentier a pleinement contribué à l'exercice de collecte de données d'allocation de quotas dans le cadre des mesures nationales d'exécution. Le secteur espère que les retards enregistrés par plusieurs Etats membres dans la transmission de ces données à la Commission européenne ne pénaliseront pas les entreprises pour l'attribution des quotas de CO₂ en 2013.

En 2011, la Commission européenne a entamé les travaux afin d'évaluer le risque de fuite de carbone subi par les entreprises en raison de l'augmentation des prix de l'électricité liée à la mise en œuvre de la Directive Emission Trading. De manière générale, le secteur cimentier est en faveur de mesures de soutien pour les entreprises qui ne seraient pas en mesure de répercuter les surcoûts du système de trading dans le prix des produits sans perte significative de parts de marché.

Emissions industrielles - IPPC (Integrated Pollution Prevention and Control)

En 2011, le secteur a continué à étudier les rejets de polluants spéciaux dans le contexte des activités cimentières. Les différentes parties impliquées dans cette étude devront prochainement juger de la pertinence qu'il y a à fixer des valeurs limites d'émissions pour ces substances. Pour ce faire, le secteur cimentier et la Région wallonne ont notamment eu recours aux services de la Faculté Polytechnique de l'Université de Mons en matière de modélisation de la dispersion atmosphérique des rejets.

Les premières modélisations réalisées ont permis de démontrer qu'une majorité des substances étudiées n'étaient pas présentes en quantité significative au sein des sites cimentiers. En complément à la dispersion atmosphérique, certaines substances nécessiteront une modélisation particulière (calcul de dispersion des particules) afin de juger opportunément de leur pertinence dans le contexte des activités cimentières. Récemment mise au point, la modélisation de l'Université de Mons appelle à la prise en compte d'une série d'hypothèses, généralement majorantes (scénarios les plus pessimistes), auxquelles le secteur sera particulièrement attentif afin d'éviter tout risque ultérieur sur la santé.

En fin d'année 2011, le secteur a pris connaissance du projet de transposition en droit wallon de la Directive sur les émissions industrielles. L'industrie cimentière a été très attentive aux modifications apportées à l'Arrêté Incinération/Co-incinération qui la concerne plus particulièrement.

Concernant l'adoption de conclusions sur les meilleures techniques disponibles, le secteur attend de l'Europe, et de ses experts, qu'elle respecte les résultats de la récente révision de la « BREF » Ciment, en ce compris les possibles dérogations spécifiées dans les documents (ndlr : BREF = Best available techniques reference document / Document de référence sur les meilleures techniques disponibles)

Certificats verts

Le secteur cimentier reste particulièrement attentif aux mesures impactant sa facture énergétique. Cette année, les certificats verts et la Cotisation fédérale ont fait l'objet de nombreux débats entre les autorités et les secteurs industriels intensifs en énergie.

Concernant les certificats verts, ces secteurs se sont battus pour maintenir les possibilités d'allègement de la surcharge pour les entreprises signataires d'un Accord de branche. L'enveloppe disponible pour les exonérations a été revue à la baisse par la Région wallonne, les différents seuils et taux d'exonération prévus ont dû être révisés pour les différents types de consommateurs industriels. La Région wallonne a notamment accepté de faire bénéficier les plus petits consommateurs de mesures d'allègement de la surcharge « Certificat vert ».

Concernant la Cotisation fédérale, l'industrie cimentière demande à ce que le Gouvernement fédéral mette tout en œuvre pour corriger l'anomalie constatée au niveau du plafonnement de la cotisation fédérale. Aujourd'hui, le système prévoit que les entreprises consommant moins de 250.000 MWh doivent payer la cotisation fédérale sur chacune des tranches de consommation alors que pour les entreprises dépassant ce seuil, ne fût-ce que d'un seul MWh, la cotisation fédérale est plafonnée à 250.000 €. Les secteurs intensifs en énergie plaident pour que le plafonnement soit exprimé directement sur base d'un montant maximal de cotisation fédérale à payer.



Le Département Promotion, Recherches et Développement : quelques faits marquants de 2011



Depuis de nombreuses années, les activités du Département PRD sont concentrées sur la promotion de la qualité. Ceci inclut :

- *la qualité des matériaux et des produits, entre autres par la promotion du label BENOR,*
- *la qualité de l'exécution, par exemple par le biais d'assistances techniques et de contribution à des cours et formations,*
- *la qualité du produit fini, par le biais de publications sur des projets exemplaires, de contacts...*

Il est à noter que le chapitre qui suit présente les activités les plus marquantes du département « PRD », le travail quotidien - et notamment les visites de chantiers, les assistances techniques, les cours donnés dans les écoles et universités ou encore l'ensemble des travaux réalisés au sein des nombreux « Groupes de travail » - n'est donc pas repris ici. Ces éléments sont toutefois disponibles et ont été régulièrement publiés dans la newsletter de FEBELCEM. Nos lecteurs peuvent disposer de cet outil d'information sur simple demande auprès du secrétariat à l'adresse électronique suivante : m.scherps@febelcem.be

Les publications FEBELCEM

Quatre bulletins ont enrichis le Dossier ciment-béton de FEBELCEM pour l'année 2011. Nous les présentons ici dans l'ordre chronologique.

Sols intérieurs en béton lissé destinés au secteur résidentiel

Ces dernières années, avec les nouvelles habitations contemporaines et l'engouement pour la rénovation des lofts, une multiplication de réalisations de sols en béton lissé est apparue dans les habitations privées. Les technologies et les détails d'exécution de ces sols, rappelant les sols industriels exécutés sur d'immenses surfaces, diffèrent néanmoins de ces derniers par les exigences de finitions esthétiques et des sollicitations mécaniques tout à fait différentes.

Ce bulletin met en exergue les particularités et les recommandations techniques spécifiques ainsi que les soins à prodiguer à ce type de sols. Il s'adresse donc non seulement aux entrepreneurs mais également aux architectes voulant prescrire ce type de sols et aux particuliers qui désirent entretenir correctement leur sol en béton lissé.

Un bâtiment thermiquement actif - Un bureau d'architectes comme projet pilote pour une construction intégralement durable

Pour l'agrandissement de ses bureaux, l'équipe de « goedefroo+goedefroo architecten » a réalisé un bâtiment compact et fonctionnel qui pourvoit lui-même à ses besoins en énergie et affiche des émissions négatives de CO₂ (- 2400 kg/année). Les architectes ont attribué ainsi une « mission énergétique spécifique » à chaque partie de la construction. Les planchers en béton font office de radiateurs, les murs deviennent des conduits d'air, les quelques faux-plafonds assurent une acoustique équilibrée, un plan d'implantation rationnel permet de raccourcir le tracé des conduites...

Ce faisant, l'extension tranche par rapport à la première phase de construction réalisée en 1998. Les architectes souhaitent apporter la preuve que les différentes options de construction contribuent à la réalisation d'un bâtiment durable et à activation thermique. La description détaillée du bâtiment fait l'objet de ce très intéressant bulletin du Dossier Ciment.

Les giratoires en béton

En Belgique, comme dans de nombreux pays européens, la gestion des carrefours est de plus en plus souvent organisée par des giratoires prioritaires, plus sûrs et plus fluides. En cas de trafic lourd et dense, les revêtements y sont particulièrement sollicités, tant par les efforts résultant de la force centrifuge que par la surcharge apportée par les roues extérieures suite au déversement latéral des véhicules. Les conséquences de ces sollicitations sont, notamment, un orniérage sur des revêtements bitumineux, un glissement de la couche de roulement, un arrachement des granulats en surface...

Au vu de ces constatations, le choix d'un revêtement en béton se justifie pleinement. La construction de giratoires peut être envisagée en dalles de béton ou en béton armé continu. Ce bulletin présente les particularités de conception et d'exécution d'un giratoire en béton et en particulier en béton armé continu.





Le béton dans les rues et les voies vertes

Le béton peut être mis en œuvre sous les formes les plus diverses et répondre ainsi en toutes circonstances à des besoins très précis, tant pour les voiries dans les quartiers d'habitations et les lotissements (emplacements de parking, pistes cyclo-piétonnes, voies de circulation...) que pour les voiries situées dans les espaces ruraux et de promenades (chemins en béton sec compacté, bétons colorés lavés, béton caverneux ou perméables...).

Qu'il s'agisse de solutions en béton préfabriqué ou coulé en place, les capacités d'intégration de ce matériau sont presque infinies et permettent une réelle amélioration et valorisation esthétique de notre cadre de vie.

Les exemples décrits dans ce nouveau bulletin sont illustrés et accompagnés de plans et de schémas qui permettront aux professionnels de se faire une idée précise quant aux réels avantages des solutions en béton... Pour n'en citer que quelques-uns :

- la grande durabilité du revêtement, ce qui induit des frais d'entretien pratiquement nuls ;
- la faculté de répartir uniformément les charges, ce qui rend superflue l'utilisation de fondations coûteuses en cas de trafic faible ;
- l'absence totale de déformation (racines d'arbres, ornières...);
- l'insensibilité à l'action des cycles de gel-dégel (gonflement du sol) à cause de la rigidité des dalles ;

Conférences

Journée d'étude KVIV « Revêtements durables »

FEBELCEM a participé à deux journées d'étude (le 1er et le 8 février 2011, respectivement à Sterrebeek et à Gand) organisées par le « Koninklijke Vlaamse ingenieursvereniging » sur le thème des revêtements durables. Les interventions de FEBELCEM se concentraient particulièrement sur les routes en béton.

Soirées d'information pour les architectes

FEBELCEM a organisé une soirée d'information pour l'AAPL (Association des Architectes de la province du Luxembourg), le 3 février à Libramont.

Trois thèmes étaient présentés :

- « Sols lissés en béton / Sols industriels - Sols résidentiels »
- « Le béton et la construction durable »
- « Le béton apparent – un travail d'équipe »

Une vingtaine d'architectes inscrits ont suivi ces exposés avec intérêt. La soirée s'est clôturée autour d'un repas dans une atmosphère conviviale.

Le 16 juin, FEBELCEM organisait encore une soirée d'information pour l'AABW (Association des Architectes du Brabant Wallon). Cette soirée se déroulait à Wavre et proposait plusieurs thèmes : les « Sols lissés en béton dans le secteur résidentiel », « Le béton apparent », « Le béton et la construction durable » et le « Cahier des Charges Type pour les Bâtiments Wallons ».

Plus de vingt architectes ont participé avec intérêt à cette soirée.

Après-midi d'étude au CIVA : « Béton et construction durable »

FEBELCEM, GBB, FEDBETON et FEBE ont organisé le 13 septembre 2011 une après-midi d'étude au CIVA à Bruxelles (Centre International pour la Ville, l'Architecture et le paysage) sur le thème « Béton et construction durable ». Cet événement fut suivi par une septantaine de participants.

Lors de cette après-midi d'étude, la problématique de la construction durable a été abordée sous tous ses aspects. Les architectes, entrepreneurs et les spécialistes du développement durable ont pu témoigner de leurs expériences. Après une première partie théorique, la construction durable a été illustrée au travers de réalisations.

Les orateurs tels que le Professeur André De Herde de l'UCL, ont rappelé que l'énergie grise du béton est très faible au regard d'autres matériaux de construction.

Après une réception, l'après-midi d'étude s'est clôturée par la visite de la remarquable exposition « Bruxelles, Prouesses d'Ingénieurs » où il apparaît clairement que le béton a joué un rôle prépondérant dans le développement de la ville de Bruxelles.

Demi-journée d'étude « Le béton dans la route » - Gent

Le 13 octobre 2011, FEBELCEM a organisé une demi-journée d'étude sur le thème du béton dans la route. Celle-ci se déroulait au Centre de Congrès « Het Pand » à Gand. 110 personnes y ont participé.

Martine De Regge, Echevine des travaux publics de la ville de Gand, a présenté dans son introduction quelques projets de développement urbain pour lesquels le matériau béton occupe une place de prédilection. Parmi les intervenants de qualité qui se sont succédés, les exposés de Messieurs Romain Buys (entrepreneur) et Peter De Backer (Chef du Département Routes et Trafic de Flandre Orientale) ont été particulièrement appréciés. Le premier traitait de l'entretien et des techniques de rénovation des revêtements en béton, tandis que le second mettait en exergue l'utilité fondamentale d'une bonne collaboration entre les diverses parties liées au secteur de la route.

Demi-journée d'étude « Les revêtements en béton - une solution économique et de qualité » - Obaix

FEBELCEM a organisé le 29 novembre dernier à Obaix (Pont-à-Celles) une demi-journée d'étude consacrée aux applications du béton dans la route. Ce ne sont pas moins de 229 personnes qui ont participé à cette journée et pu s'informer ainsi, notamment, sur la conception des giratoires en béton armé continu (exposé donné par feu M. Sébastien Lebrun, ingénieur dirigeant à la Direction des routes de Mons du SPW).

Les autres exposés concernaient : les innovations en matières de pavés en béton, la résistance au gel et aux sels de déverglaçage des revêtements en béton, la réhabilitation d'une voirie communale au moyen d'un overlay en béton à Crupet, ainsi que des exemples de bonne intégration paysagère de revêtements en béton. Les conclusions ont été données par Monsieur Philippe Colson, Chef de Cabinet Adjoint auprès du Cabinet du Ministre wallon des Travaux publics. La journée s'est achevée dans une ambiance conviviale, où chacun a pu prendre des contacts à sa guise.



BOZAR Architecture

FEBELCEM est sponsor principal de la conférence annuelle organisée sur l'architecture, en collaboration avec le magazine A+ et le Palais des Beaux-Arts de Bruxelles. Cette année, le choix du conférencier s'est porté sur l'architecte suisse Andrea Deplazes qui a mis certaines de ses réalisations en lumière, comme une maison à Fläsch et un bâtiment de bureaux à Landquart, où le béton a été utilisé de manière fort intelligente. Cette conférence s'est déroulée le 5 décembre dernier. Elle connut un vif succès puisque pas moins de 1.000 personnes l'ont suivie (architectes et étudiants en architecture).

Un briefing relatif au « CDC5 » (Concrete Design Competition) était programmé juste avant la conférence. Environ 150 étudiants étaient présents. Les participants belges au concours disposent jusqu'au lundi 21 mai 2012 à 10h00 pour remettre leur projet.
www.concretedesigncompetition.com

Événements importants

Salon des mandataires

Les 10 et 11 février 2011 a eu lieu au WEX à Marche-en-Famenne, la 6^{ème} édition du Salon des mandataires. Comme chaque année, FEBELCEM était présent avec un stand à proximité de la FEBE. Les rencontres faites lors de ce salon furent fructueuses pour les deux fédérations sœurs. Il est à noter que la fédération de l'industrie du béton avait consenti de nombreux efforts. En effet, le stand de la FEBE dénommé « Le village du béton » offrait un bel aperçu de la multitude des produits en béton préfabriqué que peut fournir l'industrie du béton (blocs, escaliers, tuyaux, pavés, éléments de structure...).



© Diathèque FEBELCEM

Batibouw 2011

Le salon annuel Batibouw a constitué un événement important pour infobeton.be, dont FEBELCEM est l'un des piliers. Ce salon cadrait particulièrement bien avec le concept de la maison passive, un thème qui a attiré sur notre stand un public nombreux et averti. Les maquettes grandeur nature présentant des solutions de murs « passifs » en béton ont suscité beaucoup d'intérêt.

Cerise sur le gâteau : le cocktail de réception, organisé le premier vendredi soir de Batibouw, permit à infobeton.be et à ses membres d'accueillir dignement le Ministre des Finances, Monsieur Didier Reynders. Un beau succès d'estime !

AG de CEMBUREAU - l'association européenne du ciment

Juin 2011 aura également connu une activité particulière pour FEBELCEM, puisque notre fédération a été chargée d'accueillir durant trois jours (du 6 au 8 juin 2011), à Bruxelles, l'Assemblée Générale de CEMBUREAU. Près de 200 décideurs venus d'Europe et du monde se sont ainsi retrouvés pour des échanges fructueux au cœur de la capitale européenne, où ils auront pu également découvrir quelques richesses de notre patrimoine et de notre art de vivre.

Les congrès internationaux

FEBELCEM a participé, du 9 au 11 mai 2011, à un séminaire international sur les routes en béton organisé par l'AIPCR (Association Mondiale de la Route). Cette réunion se tenait à Buenos Aires et fut suivie par près de 150 personnes. De nombreuses conférences intéressantes furent proposées, ainsi qu'une visite de chantier à l'aéroport de Buenos Aires. FEBELCEM participa encore à une séance du Groupe de travail « Routes en béton » de l'AIPCR. FEBELCEM a participé également, les 2 et 3 août 2011, à un congrès sur les routes en béton organisé à Sydney par la « Australian Society for Concrete Pavements ». Une centaine de personnes ont suivi ce congrès, principalement des entrepreneurs et des fournisseurs. Enfin, FEBELCEM était présente au « World Road Congres » de Mexico, du 26 au 30 septembre 2011. Elle y a présenté une conférence intitulée « Reduction of construction time and cost », dans laquelle plusieurs aspects concernant les revêtements en béton furent traités...

Concours international d'architecture

Les représentants des pays participant à la 5^{ème} édition du Concours (International Concrete Design Competition), à savoir l'Allemagne, la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas et la Turquie, se sont réunis le 29 septembre 2011 à Maastricht chez ENCI.

Pour rappel, le terme design doit être pris ici dans son acception « conception ». Cette fois-ci, le concours a pour thème principal l'énergie. Dès le début de l'année académique, les écoles d'architecture ont reçu toutes les infos nécessaires.

Betonic@

La deuxième phase du projet Betonic@ s'est clôturée fin mars 2011. Sur le site www.betonica.be, vous trouverez des modules de présentations de cours sur la sécurité, la prescription des bétons et une présentation générale des multiples facettes du GBB. Des films sur les bétons spéciaux sont également présentés ainsi que les présentations du Concrete Day 2010 et celles du Concrete Innovation Forum.

Chaque mois, un « webinar » (ndlr : présentation en ligne) est organisé et peut être suivi en direct ou en différé. Le programme complet de ces présentations est disponible sur le site betonica.be. En outre, vous avez accès à des publications numériques d'ouvrages traitant du béton. N'hésitez pas à visiter ce site riche en informations disponibles sur le monde du ciment et du béton.



Communication

L'équipe Communication de FEBELCEM a travaillé sans relâche en 2011 pour améliorer l'image du produit béton, défendre le processus industriel cimentier et veiller à la performance de ses outils de communication.

Ciment et béton en ligne

Internet est indispensable aux entreprises de notre temps. En période de crise, ce média offre même le meilleur rapport coûts/contacts envers l'ensemble des publics d'un secteur... Les industriels liés au ciment et au béton en sont conscients et, après s'être désinvestis un temps, ils s'attachent à redynamiser leurs outils informatiques.

Le site www.infobeton.be assure la promotion et la valorisation du béton sous toutes ses formes. Par le biais de mises à jour régulières, de la diffusion des « newsletter infobeton » et d'un concours annuel réalisé à l'occasion de Batibouw, le site nourrit le grand public en informations sur tout ce qui a trait au béton.

Malgré ce travail, il faut malheureusement constater que le nombre moyen de visiteurs a baissé. En effet, si nous en étions à 9.800 visiteurs par mois en 2010, ce chiffre est tombé à 4.000 visiteurs en 2011 !

Cette diminution peut cependant être relativisée. En effet, elle s'explique en partie par l'apparition des nouveaux outils informatiques qui déjouent les statistiques. Les spécialistes s'accordent d'ailleurs pour dire que l'ensemble des sites internet ont connu - peu ou prou - une baisse générale de leurs statistiques de consultations sur ces deux dernières années



(Source : sociétés Osiatis et Perceval). L'explication est très simple : les nouveaux Iphone, Ipad, SmartPhone, et tous les téléphones portables dits « intelligents » permettent de consulter tous les sites internet en ligne mais leurs visites sont globalisées sur la seule adresse de leurs serveurs centraux. Cela change fondamentalement les règles du jeu en matière statistique... Un phénomène dont il faut tenir compte de plus en plus puisqu'il s'avère que les Belges sont fortement séduits par ce type de matériel. En effet, les ventes de smartphones ont pratiquement doublé en 2010, atteignant les 627.000 unités vendues (source : bureau d'études de marché [GfK Retail & Technology](#)). En 2011, le secteur s'attendait à vendre plus de 1.200.000 exemplaires de ce type d'appareils.

Il n'empêche qu'il était urgent de réagir pour redynamiser le site infobeton.be. Le nouveau plan de communication 2012 va bien dans ce sens, en dégagant des moyens qui permettront au site de développer une nouvelle structure interne ainsi qu'une nouvelle maquette.

Quant au site [www.febelcem.be](#), grâce au système administrateur mis en place fin 2009, il a toujours été systématiquement mis à jour et ce sans le moindre frais de maintenance. Cela a permis de faire vivre le site et de satisfaire ainsi nos nombreux internautes.

Le tassement des visites mensuelles s'est ici aussi confirmé (mais dans une moindre mesure). Le mouvement de recul est léger, mais continu : 14.433 visiteurs en 2009, 11.660 visiteurs en 2010 et 10.457 visiteurs en 2011, ce qui reste un chiffre très correct pour un site à vocation professionnelle.

La toute bonne nouvelle se situe donc bien dans le retour d'un vrai budget attribué au site pour 2012. En effet, le secteur souhaite redynamiser sa communication en ligne. De premiers moyens seront donc mis en place pour faire évoluer techniquement le site internet. En outre, de nouvelles rubriques seront créées, proposant une offre informative plus large aux internautes (cahiers des charges, catalogue des textures, exemples construits)... Voilà qui devrait logiquement faire redécoller la moyenne de visiteurs !

Il reste néanmoins une preuve évidente de la bonne santé du site de FEBELCEM : le poids informatique téléchargé par les internautes est en croissance ininterrompue depuis 2007, pour atteindre aujourd'hui plus de 20 millions de Kbytes ! Nos publications gratuitement téléchargeables attirent donc toujours plus de lecteurs sur notre site [www.febelcem.be](#).

Le béton dans la presse

La politique de restructuration du secteur coûte en terme d'image. Moins de budget en matière d'achat d'espace et la suppression de nos « points presse » organisés avec la société Interel ont eu comme impact une baisse de visibilité du secteur.

De 121 articles traitant du ciment ou du béton repérés dans la presse écrite nationale durant l'année 2010 (revue de presse interne), ce chiffre est tombé à une quarantaine pour l'année 2011, soit trois fois moins. Il n'y a donc pas de miracle, investir dans la communication est bien le seul moyen de faire connaître au plus grand nombre ses produits, leurs applications, leurs atouts...

Il est donc prévu, et c'est heureux, de réinvestir dans le champ de la presse en 2012...



Des collaborations fructueuses

La collaboration avec les différents partenaires de la cellule communication de FEBELCEM aura encore fonctionné à plein régime en 2011, notamment avec les collègues de Fediex.

De nombreux outils/actions de communication ont ainsi été réalisés, comme par exemple :

- Le cinquième rapport annuel de Fediex. Il fut réalisé en mars 2011 et permit au secteur carrier de poursuivre sa démarche d'actualisation de sa communication (chiffres clés du secteur, etc.),
- La brochure « Promouvoir des carrières durables », qui s'est avérée notamment très utile lors de l'intervention de Fediex à L'ONU,
- Pas moins de quatorze magazines Quadraria, retraçant l'actualité du secteur carrier,
- Des invitations aux journées d'information, des dépliants, des brochures, qui ont soutenu l'action de promotion de FEBELCEM,
- Enfin, le 25 octobre 2011, la cellule communication organisait un séminaire dédié à la biodiversité dans les carrières. Près de 60 personnes se sont retrouvées à Namur pour participer à cette réunion fort attendue.

Pour évoquer les travaux du quotidien, le département communication réalisa encore de très nombreux textes : discours, communiqués, articles de presse, dossiers techniques, etc.

Pour clore ce chapitre, la cellule Communication est aussi intervenue à titres divers (conseils, rédaction, production, gestion du site internet...) pour le Groupement belge du Béton, pour infobeton.be et tout ceci sans oublier les contacts étroits qui unissent l'équipe communication de FEBELCEM à ses collègues de l'Union Wallonne des Entreprises, de la FEB, de la Confédération Construction ou encore de CEMBUREAU.

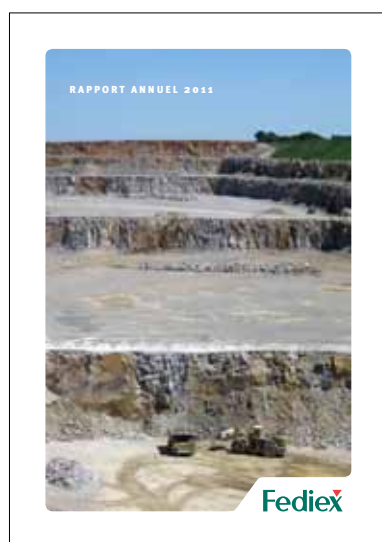




Photo : L. Brandajs



Annexes statistiques

LIVRAISONS TOTALES DES MEMBRES

Années	Ciment Portland		Ciment métallurgique		Total ciment (x 1.000 t)
	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	
2000	4.187	55,8	3.323	44,2	7.510
2005	3.810	57,8	2.777	42,2	6.587
2006	4.051	58,2	2.914	41,8	6.965
2007	4.039	58,3	2.891	41,7	6.930
2008	4.094	57,4	3.042	42,6	7.135
2009	3.893	63,7	2.220	36,3	6.113
2010	3.351	55,9	2.639	44,1	5.990
2011	3.644	53,2	3.200	46,8	6.844

Source : FEBELCEM

EMPLOI DANS L'INDUSTRIE CIMENTIERE BELGE

Années	Nombre d'employés		Nombre d'ouvriers		Nombre total d'heures prestées
	(moyenne mensuelle)		(moyenne mensuelle)		
2000	777		1.086		2.676.617
2005	545		744		2.270.593
2006	496		626		1.787.902
2007	484		612		1.686.837
2008	538		641		1.814.710
2009	549		627		1.746.558
2010	563		621		1.733.718
2011	579		592		1.792.608

Source : PRODCOM

INVESTISSEMENTS DES MEMBRES DE FEBELCEM

Années	Matériel roulant, installations, machines et équipements		Terrains et constructions		Total investissements
			(x 1.000 €)		
2000	56.812		8.346		65.158
2005	25.927		4.923		30.851
2006	40.971		5.293		46.264
2007	33.880		9.895		43.775
2008	20.864		4.072		24.936
2009	23.063		7.394		30.457
2010	39.579		3.606		43.185
2011	28.138		2.032		30.170

Source : FEBELCEM

CHIFFRE D'AFFAIRES

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
en millions d'euros	555,0	465,3	512,1	522,7	614,6	509,4	495,0	551,5

Source : PRODCOM



LIVRAISONS DES MEMBRES A L'EXPORTATION (%)

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Destination								
Pays-Bas	42,4	35,1	35,4	32,7	33,1	35,2	38,2	
France	46,9	44,0	49,0	54,0	54,7	51,6	49,5	
Allemagne	4,4	8,1	8,5	6,8	4,9	6,7	5,5	
G.D. Luxembourg	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,2	1,3	
Royaume-Uni	0,8	0,7	0,9	0,6	0,6	0,4	0,7	
Autres UE	0,3	4,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL U.E.	95,8	93,5	94,8	95,3	94,4	95,1	95,2	95,4
HORS U.E.	4,2	6,5	5,2	4,7	5,6	4,9	4,8	4,6
Europe extra U.E.								
Europe extra U.E.	1,4	0,1	0,0	0,3	0,3	0,0	0,0	0,0
Afrique	1,8	5,1	4,5	3,9	4,9	4,4	4,5	4,2
Amérique	0,4	0,4	0,1	0,0	0,0	0,2	0,0	0,2
Asie	0,1	0,2	0,2	0,0	0,6	0,1	0,1	0,0
Océanie	0,5	0,6	0,3	0,5	0,3	0,2	0,2	0,2
TOTAL (1.000 t)	2.189	2.174	2.200	2.281	2.339	1.839	1.697	1.825

Source : FEBELCEM

CONSOMMATION DE CIMENT GRIS DANS LES PAYS DE L' U.E. (X 1.000 T)

Années	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Pays								
Belgique	6.125	5.795	6.039	5.954	6.027	5.522	5.826	6.553
Pays-Bas	6.250	5.376	5.585	5.912	6.325	5.350	4.760	5.200
France	20.633	22.515	23.852	24.803	24.116	20.381	19.785	21.410
Allemagne	35.683	27.043	28.920	27.352	27.338	25.256	24.600	27.963
G.D. Luxembourg	534	538	572	591	571	531	449	
Royaume-Uni	13.360	13.711	13.833	14.486	12.402	9.458	9.810	10.376
TOTAL U.E. des 27	221.147	239.052	255.176	261.235	241.614	193.456	182.598	188.721

Source : Cembureau



LIVRAISONS DES MEMBRES EN BELGIQUE

Par mode de transport et de conditionnement

Années	Total (x 1.000 t)	Mode de transport			Conditionnement	
		Eau	Fer	Camion	Sac	Vrac
		(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
2000	5.321	3,0	0	97,0	16,0	84,0
2005	4.413	4,6	0	95,4	12,1	87,9
2006	4.765	4,7	0	95,3	11,2	88,8
2007	4.650	4,9	0	95,0	11,2	88,8
2008	4.796	5,0	0	95,5	10,0	90,0
2009	4.273	4,5	0	95,9	10,1	89,9
2010	4.293	4,1	0	95,9	9,6	90,4
2011	5.019	5,2	0,0	94,8	8,5	91,5

Par catégorie et classe

Années	Total (x 1.000 t)	Ciment Portland (CEM I, II et V)			Ciment métallurgique (CEM III)			Total			
		Classe de résistance			Classe de résistance			Classe de résistance			
		32,5	42,5	52,5	32,5	42,5	52,5	32,5	42,5	52,5	
2000	5.321	18	16	14	48	16	36	52	34	52	14
2005	4.413	16	7	27	50	13	36	50	29	43	27
2006	4.765	15	7	30	52	12	35	47	28	42	30
2007	4.650	15	7	31	53	14	33	47	29	40	31
2008	4.796	14	7	31	52	8	40	48	22	47	31
2009	4.273	15	10	33	58	8	34	42	23	44	33
2010	4.293	14	6	29	49	10	41	51	24	47	29
2011	5.019	12	6	28	46	9	45	54	21	51	28

Livraisons aux industries transformatrices

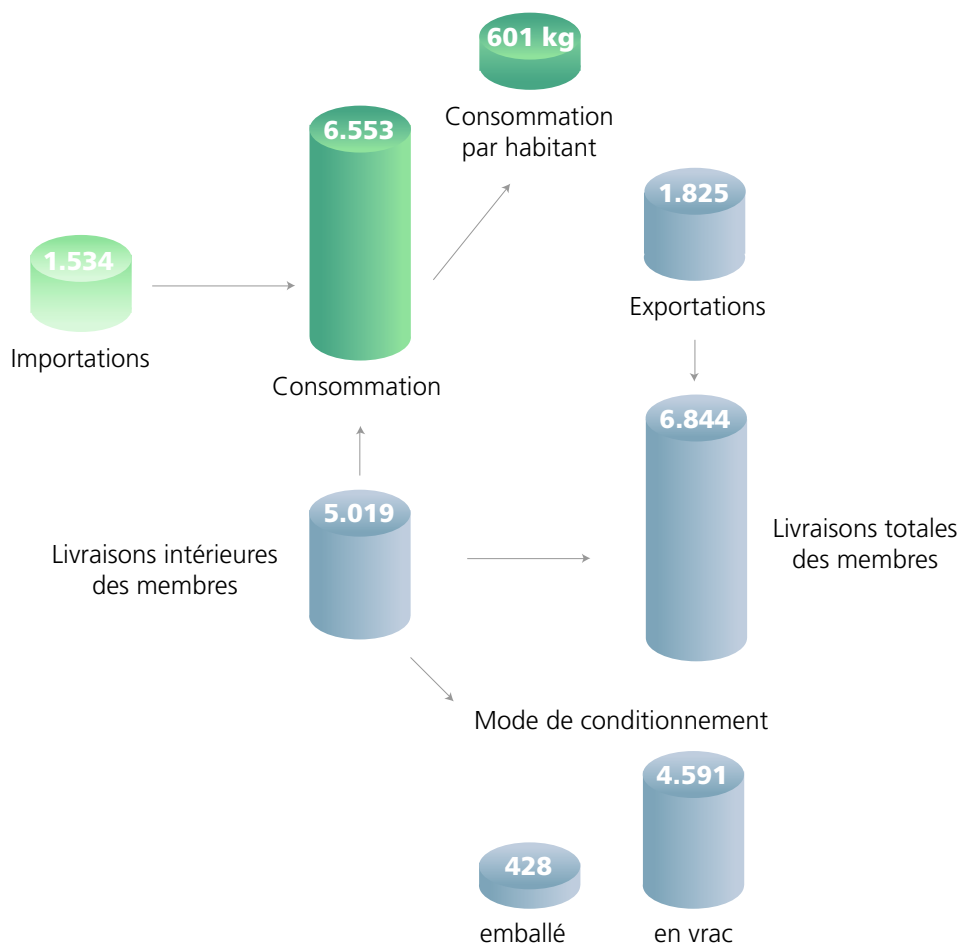
Années	Total (x 1.000 t)	Produits en béton & Fibres-ciment		Béton prêt à l'emploi		Livraisons sur chantier		Livraisons au négoce	
		(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)	(x 1.000 t)	(%)
2000	5.321	1.420	26,7	2.723	51,2	316	5,9	863	16,2
2005	4.413	1.172	26,6	2.291	51,9	356	8,1	595	13,5
2006	4.765	1.241	26,1	2.517	52,8	398	8,4	609	12,8
2007	4.650	1.216	26,2	2.573	55,3	271	5,8	590	12,7
2008	4.796	1.274	26,6	2.690	56,1	295	6,2	537	11,2
2009	4.273	1.127	26,4	2.290	53,6	364	8,5	492	11,5
2010	4.294	1.087	25,3	2.299	53,5	487	11,3	421	9,8
2011	5.019	1.246	24,8	2.728	54,4	582	11,6	462	9,2

Source : FEBELCEM



SCHÉMA DU SECTEUR

(en milliers de tonnes)





FEBELCEM

Partenaire d'infobeton.be

FEBELCEM A.S.B.L.

Boulevard du Souverain, 68

1170 Bruxelles

Tél. : 02 645 52 11

Fax : 02 640 06 70

info@febelcem.be

www.febelcem.be

